



GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



● **Sanitaire p. 6**

Les copros, bon outil de gestion du parasitisme digestif dans mon élevage

● **Sanitaire p. 7**

Le piétin, une fatalité dans les troupeaux d'ovins ?

L'ACTU DU GDS p. 4
Un choix de formation étendu cet automne

Édito



Michel DUQUESNE,
Président de la section ovine-caprine du GDS 50

Cher(e) adhérent(e),

À l'automne dernier, la section ovine-caprine du GDS a eu le plaisir de vous retrouver lors des réunions de secteurs. C'était l'occasion de découvrir, ou redécouvrir, les différentes actions menées ainsi que les nouveaux projets. J'en profite pour féliciter les nouveaux élus, vos représentants, qui continueront à guider les choix de la section, à la faire vivre et évoluer.

Fin 2021, nous avons également pu revenir à la normale en terme d'organisation et de fréquence des formations. Le taux de participation montre que ce sont des moments attendus et appréciés par nos adhérents. Nous poursuivons

cette année sur cette dynamique en vous proposant des thèmes inédits. J'espère vous revoir nombreux !

Mais avant de vous retrouver à l'automne 2022 lors des formations, la section ovine-caprine du GDS compte sur votre présence avec le retour d'un événement phare pour les éleveurs de moutons : la Foire de Jobourg, le samedi 6 août.

Je vous remercie également pour votre implication qui permettra à la section de poursuivre son développement et son dynamisme. En effet, nous pouvons nous féliciter de l'augmentation du nombre d'adhérents caprins (+ 9 %) et de la stabilité en ovins.

Bonne santé à vous, vos familles et vos élevages.

Sommaire

LES INFOS VÉTÉRINAIRES

- Les tarifs vétérinaires sanitaires de la campagne de prophylaxie 2021-2022.....3
- La visite sanitaire sur le thème des obligations réglementaires se termine en 2022.....3

L'ACTU DU GDS

- Un choix étendu de formations cet automne.....4
- Retour sur les formations ovines-caprines 2021 : saurez-vous trouver les bonnes réponses ?.....5

DU CÔTÉ SANITAIRE

- Les copros, bon outil de gestion du parasitisme digestif dans mon élevage.....6
- Le piétin, une fatalité dans les troupeaux d'ovins ?...7

LE COIN DES BONNES PRATIQUES

- Les bons gestes pour éviter l'entrée de la gale dans mon élevage.....8

l'actu en dessin



Les tarifs vétérinaires sanitaires de la campagne de prophylaxie 2021-2022



Le vétérinaire sanitaire fixe lui-même les dates et heures de ses interventions à condition que :

- Le caractère collectif des opérations soit respecté : animaux rassemblés ;
- La contention correcte des animaux soit assurée : animaux attachés ou introduits dans un couloir de contention ou au cornadis ;
- Les inventaires de cheptels soient mis à jour avant le passage du vétérinaire ;

Les vétérinaires sanitaires relèvent sous leur responsabilité les numéros d'identification des animaux qui font l'objet d'une opération de prophylaxie.

	MONTANT EN €	HT	TTC
VISITES SANITAIRES			
Frais de déplacement (forfait)		14,71	17,65
Fourniture du matériel à usage unique nécessaire aux prélèvements		0,00	0,00
Frais d'expédition des documents et prélèvements		4,85	5,83
ACTES TECHNIQUES			
Visite d'exploitation pour dépistage sérologique et le maintien des qualifications acquises de cheptel		29,42	35,30
Visite d'exploitation nécessaire au contrôle des animaux avant la vente ou nouvellement introduits		29,42	35,30
Visite d'exploitation relative aux contrôles sanitaires officiels		29,42	35,30
Prélèvement à l'unité ou par animal		2,94	3,53
Acte de vaccination ou d'injection lorsqu'elle est rendue obligatoire (non compris la fourniture du vaccin)		2,94	3,53

La visite sanitaire sur le thème des obligations réglementaires se termine en 2022



Les vétérinaires doivent clore les visites sanitaires des élevages de petits ruminants en 2022.

UNE VISITE OBLIGATOIRE ET GRATUITE

Existante aussi dans les autres filières animales, l'État a mis en place depuis 2017 une visite sanitaire dans les troupeaux de petits ruminants. Cette visite a pour objectif d'échanger avec votre vétérinaire sanitaire sur un thème défini par l'État, afin de vous sensibiliser et de vous conseiller. Les réponses au questionnaire sont transmises à l'État de façon anonyme. Aucun contrôle, ni sanction peuvent donc être engagés suite à cette visite.

Cette visite obligatoire concerne tous les cheptels qui possède plus de 40 ovins ou 20 caprins reproducteurs. En 2022, les vétérinaires sanitaires visitent les

troupeaux dont le numéro de cheptel se termine par un chiffre pair, et ceux se terminant par un chiffre impair qui n'auraient pas été visités en 2021.

Elle portera sur les obligations réglementaires concernant :

- Le registre d'élevage, en particulier l'enregistrement des traitements et des visites ;
- L'identification des jeunes animaux ;
- La notification des mouvements des animaux.

Les objectifs de l'éleveur et de son vétérinaire sont :

- De trouver ensemble des solutions pratiques et personnalisées, pour renseigner de la façon la plus complète le registre d'élevage ;

- D'améliorer les pratiques d'identification et la déclaration des mouvements des animaux.

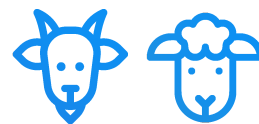
Les frais vétérinaires de cette visite sont intégralement pris en charge par l'État. Vous n'aurez aucun argent à déboursier.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-conseil GDS 50



La visite sanitaire porte entre autre sur l'identification des caprins et des ovins.

Un choix étendu de formations cet automne



Le GDS 50 vous propose une nouvelle série de formations pratiques.



DES FORMATIONS INÉDITES ANIMÉES PAR DES SPÉCIALISTES



La section ovine vous proposera quatre nouvelles formations animées par le Docteur Pierre Autef, vétérinaire spécialisé en médecine des ovins à Bellac en Haute-Vienne :

• La reproduction, mieux la préparer en anticipant :

Choix de la période de lutte, préparation des animaux mis à la reproduction, périodes critiques de la gestation, causes d'avortements.

» Le mardi 25 octobre

• Un mouton qui boite, une fatalité ?

Identification des différentes causes de boiteries chez l'adulte et l'agneau, traitement, causes déclenchantes et favorisantes, prévention.

» Le mercredi 26 octobre

• Les vermifuges seraient-ils moins efficaces ?

Rappels sur les parasites internes et les différentes familles de vermifuges, résistance des vers aux vermifuges, traiter moins et mieux, apports possibles de la conduite de pâturage, de l'alimentation et de la génétique.

» Le mercredi 7 décembre

• Les principales maladies infectieuses des adultes :

Piétin et autres causes de boiteries, pneumonies, mammites, brebis maigres, particularités des béliers.

» Le jeudi 8 décembre



Les formations permettent d'apprendre de nouveaux gestes, comme l'intrapéritonéale chez l'agneau.

Toutes ces formations comprennent une demi-journée en salle et une demi-journée en élevage.



De son côté, la section caprine vous proposera une nouvelle formation animée par le Docteur Catherine Roffet, vétérinaire spécialisée en médecines alternatives des petits ruminants à Redon en Ille-et-Vilaine :

• Initiation à l'homéopathie en élevage caprin :

Grands principes, remèdes, principe de l'observation, premiers pas.

» Le jeudi 17 novembre

DES FORMATIONS À COÛT RÉDUIT

Le coût de chaque journée de formation est réduit pour les adhérents de la section. Il vous est demandé une participation financière de 35 euros, qui inclut le prix du déjeuner.



ATTENTION :

Pour éviter des désistements de dernière minute, cette année, le paiement de la journée s'effectue lors de l'inscription.

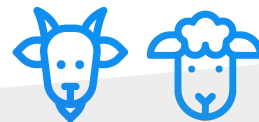


PENSEZ À VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT

Si vous êtes intéressé par l'une de ces journées de formation, pensez à remplir et à nous retourner le coupon d'inscription joint à ce bulletin, accompagné de votre règlement.



Retour sur les formations ovines-caprines 2021, saurez-vous trouver les bonnes réponses ?



En 2021, le GDS a organisé 5 formations ovines et 3 formations caprines sur des thèmes variés à destination de ses adhérents. Auriez-vous su répondre aux questions posées lors de ces différentes journées ? Pour le savoir, essayez de trouver si les affirmations ci-dessous sont vraies ou fausses.

AFFIRMATIONS EXTRAITES DES FORMATIONS OVINES :



• Bâtiment et santé

1. Pour la santé de mes ovins, il est important de respecter certaines normes pour une bonne ventilation.

• Comment gérer les vers avec moins de vermifuge ?

2. Les vermifuges sont le seul moyen de gérer les parasites digestifs de mes ovins.

• Les maladies de l'agneau jusqu'au sevrage

3. La qualité, la quantité et la précocité du colostrum distribué a une influence sur la santé des agneaux pendant les premières semaines de vie.

• L'agnelage : avant, pendant, après

4. Pour le bon déroulement des agnelages, il n'y a pas de préparation particulière à effectuer sur les brebis.

• Soigner ses ovins avec les plantes

5. En France, il pousse très peu de plantes qui ont des propriétés médicinales.

AFFIRMATIONS EXTRAITES DES FORMATIONS CAPRINES :



• Comment avoir des chevrettes en pleine forme ?

1. La qualité, la quantité et la précocité de la distribution de colostrum n'ont pas d'influence sur la santé des chevrettes pendant les premières semaines de vie.

2. Il n'y a pas de risque de transmission de maladies aux chevrettes par le colostrum.

• L'immunité en élevage caprin

3. L'immunité des animaux n'est pas importante pour se défendre contre l'agresseur (bactéries, parasites, etc).

4. Je ne peux pas renforcer l'immunité de mes caprins.



TOTAL DE BONNES RÉPONSES

de
0 à 1

Vous avez beaucoup à apprendre sur la santé des ovins et des caprins. Inscrivez-vous à une des formations du GDS.

de
2 à 3

Vos connaissances sur la santé des ovins et des caprins sont à parfaire. Les formations du GDS sont faites pour vous.

de
4 à 5

Bien que vos connaissances sur la santé des ovins et des caprins soient très bonnes, nous serons heureux de vous accueillir à nos formations. Vous avez des connaissances à partager avec les autres éleveurs. N'hésitez pas à piocher dans notre catalogue annuel de nouvelles formations.

Bonnes réponses formations ovines : 1 : vrai / 2 : faux / 3 : vrai / 4 : faux / 5 : faux
Bonnes réponses formations caprines : 1 : faux / 2 : faux / 3 : faux / 4 : faux

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire-conseil GDS 50



Les copros, bon outil de gestion du parasitisme digestif dans mon élevage



La copro, c'est-à-dire la recherche des œufs de parasites dans les crottes de mes animaux, est un bon moyen d'évaluation du parasitisme digestif.

SAVOIR SI MES ANIMAUX SONT MALADES CAR ILS ONT TROP DE PARASITES.

Certains de mes animaux présentent des signes pouvant évoquer la présence d'un trop grand nombre de vers digestifs :

- Des retards de croissance ou une production laitière insuffisante ;
- Un mauvais état général : amaigrissement, apathie, laine de mauvaise qualité ;
- De la diarrhée ;
- De l'œdème sous la gorge ;
- Une pâleur des muqueuses.

Que faire si :

- Je ne souhaite pas pour autant vermifuger et dépenser de l'argent sans être certain de la cause des signes observés ?
- Je suis engagé en agrobiologie et je dois justifier par des analyses les vermifuges que je fais ?
- Je sais que la multiplication des traitements vermifuges favorise le développement de lignées de vers devenus résistants aux produits de traitement ?

Une solution :

- Faire des prélèvements individuels de crottes sur les animaux malades et les faire parvenir à son vétérinaire, s'il propose cette analyse, ou au LABEO 50 à Saint-Lô. Après une recherche des œufs au microscope, ils vous indiqueront quels parasites sont présents et en quelles quantités.

Si la présence de certains vers peut être mis en relation avec les signes observés, alors mon vétérinaire pourra me prescrire les traitements adaptés à ces vers.



La recherche des œufs de parasites dans les crottes est un bon outil de gestion du parasitisme.

LA PLUPART DE MES ANIMAUX SONT EN BONNE SANTÉ, MAIS J'AI L'HABITUDE DE LES VERMIFUGER. FAUT-IL CONTINUER ?

Pour les mêmes raisons que le cas précédent, la réalisation de copros est fortement recommandée car il y a souvent des économies importantes de traitement à faire.

Je prélèverai au hasard quelques animaux par lot (à adapter suivant la taille des lots). Si les résultats de mon lot sont favorables, je pourrai ne traiter que les animaux présentant des signes ou les plus sensibles (jeunes brebis par exemple).

Dans tous les cas, les copros sont un bon moyen de gestion raisonnée et durable des parasites digestifs dans les troupeaux de petits ruminants.

Comment faire de bons prélèvements pour des copros fiables ?

1. En cas de maladie, prélever les crottes dans le rectum des animaux malades.
2. Lors de bilan sur un lot en bonne santé, rassembler les animaux et récupérer au hasard et individuellement les crottes émises sur le sol.
3. Mettre ces crottes (au moins 10 grammes) dans des pots à récupérer chez votre vétérinaire : 1 POT PAR ANIMAL.
4. Noter sur le pot le numéro de l'animal et sa catégorie (adulte, jeune, etc.).
5. Les conserver au frais (+ 4° C) jusqu'à leur acheminement à destination.

Des analyses bon marché

Si vous souhaitez faire ces analyses au LABEO 50 à Saint-Lô et que vous êtes adhérent de la section ovine-caprine du GDS, nous pouvons vous rembourser 75 % du montant hors taxes des frais d'analyses au laboratoire. Si vous êtes intéressé, contactez-nous au 02.33.06.48.00.



Le piétin, une fatalité dans les troupeaux d'ovins ?



Le piétin est une des causes principales de boiteries chez les moutons. Cette maladie contagieuse est fréquente dans les troupeaux. Malgré les pertes économiques importantes qu'elle engendre, elle est souvent négligée car elle semble difficile à prévenir et à combattre. Pourtant, des solutions existent pour mieux la maîtriser.

DES CONDITIONS FAVORABLES À SON DÉVELOPPEMENT

Le piétin est dû à l'action conjuguée de deux microbes (cf. encart), pour lesquels il existe des souches plus ou moins méchantes.

Mais de nombreux facteurs peuvent favoriser son développement :

- Ovins lourds : béliers, brebis en fin de gestation, races les plus bouchères ;
- Sensibilité génétique individuelle ;
- Pieds déjà abimés par d'autres causes : dermatite interdigitée, ecthyma, etc.
- Carences en zinc, vitamine A, biotine, etc.
- Température supérieure à 10° C et pluie ;
- Sol humide, boueux, acide, accidenté ;
- Introduction d'ovins porteurs sains ;
- Mélange de lots, surconcentration de moutons ;
- Pâtures ou chemins partagés ;
- Parage mal fait ou trop fréquent avec des résidus de corne laissés dans la litière ;
- Pédiluve mal fait.

DES MESURES DE LUTTE APPLIQUÉES DANS LE TEMPS ET AVEC RIGUEUR SONT EFFICACES.

En mettant en place des mesures de lutte, il est possible de maîtriser le piétin :

- Traitement local avec un antibiotique des pieds des boiteux (ou par piqûre pour les plus atteints ou si trop de boiteux) ;
- Réforme des boiteux chroniques (déjà traités sans résultat deux fois avec des antibiotiques) ;



Les sols boueux favorisent le développement du piétin.

- Parage non agressif avec élimination des résidus de corne ;
- Pédiluve bien fait (cf. encart) ;
- Vaccination possible (Footvax ND) en traitement ou en préventif, notamment sur les béliers, agnelles et antenaises ;
- Supplémentation en zinc de la ration ;
- Contrôle des 4 pattes des ovins avant l'achat, puis isolement et surveillance pendant 2 semaines.

Le piétin n'est pas une fatalité. Une surveillance régulière des pieds et la mise en place de mesures de lutte permettent de le maîtriser.

Qu'est-ce qu'un pédiluve bien fait ?

Un pédiluve doit déjà comporter 3 zones :

- Une zone préalable de nettoyage à l'eau des pieds ;
- Une zone de traitement ;
- Une zone d'égouttage après le traitement.

Pour le traitement, il faut bien respecter la concentration de préparation du produit et le temps de séjour des pieds dans la solution. Par exemple, avec du sulfate de zinc, il faut préparer une solution dosée à 15-20 % dans laquelle les ovins stationneront 25 à 30 minutes.

Il faut aussi veiller à l'immersion de toute la hauteur des pieds. Des pédiluves secs à base de poudre sont également possibles.

Une origine infectieuse

Le piétin nécessite la présence simultanée de deux bactéries sur les pieds des ovins :

- **Fusobacterium necrophorum**, qui vit dans l'intestin, le fumier et le sol, où il peut survivre longtemps. Cette bactérie va être à l'origine d'un échauffement entre les ongles (mal blanc) et favoriser la pénétration de *Dichelobacter*.
- **Dichelobacter nodosus** va être responsable du décollement de la corne. Cette bactérie résiste au maximum deux semaines dans l'environnement, mais plus de 6 semaines dans les résidus de corne et sur les pieds sains des animaux porteurs.

Les bons gestes pour éviter l'entrée de la gale dans mon élevage



La gale du corps des ovins est une maladie très contagieuse à l'origine de pertes économiques importantes dans les troupeaux. Son élimination d'un élevage atteint est coûteuse en main d'œuvre et en médicaments, et demande de la rigueur pour obtenir un assainissement complet.

Il est donc d'autant plus important d'éviter qu'elle rentre dans un élevage sain.

UN DÉLIT DE BONNE GUEULE !

La gale du corps est dû à un acarien vivant dans l'épaisseur de la peau. Si l'introduction (achat ou prêt) d'un mouton présentant des signes évocateurs de la gale (grattage cutané, perte de la laine) est peu probable, il est par contre possible d'introduire dans son élevage un ovin porteur sain. Un porteur sain est un animal qui héberge l'acarien de la gale mais sans présenter aucun signe de la maladie ! On peut donc introduire un bélier en apparence sain, mais hébergeant l'acarien de cette gale. Il ne reste plus qu'à le mettre en contact avec des brebis ou des agnelles pour assister à une explosion de cas de gale dans le troupeau.

DES INTRODUCTIONS SOUS CONTRÔLE

Que faire pour éviter cette catastrophe ?

- Dès son arrivée, le traiter en piqûre avec un produit efficace contre la gale. Selon la durée d'action du produit utilisé, renouveler éventuellement la piqûre 7 à 14 jours après la première. Pour le choix du produit, demandez conseil à votre vétérinaire ;
- Traiter contre la gale l'éventuelle case dans laquelle il a séjourné à son arrivée ;
- Puis l'isoler dans une parcelle dédiée pendant au moins 21 jours avant de le mélanger à ses moutons ;
- Après sa sortie de cette parcelle dédiée, ne pas remettre d'animaux avant une nouvelle période de 21 jours.

DES RASSEMBLEMENTS AUSSI À RISQUE

Le mélange de moutons (pâtures communes, foires, concours, etc.) provenant de différents cheptels est aussi à risque. Il suffit d'un seul ovin porteur de la gale, pour qu'elle diffuse à l'ensemble des troupeaux. Si on veut prévenir ce risque, comment faire ?

Il faut que les moutons soient traités avant le mélange. Il existe deux solutions de traitement :

- Soit le traitement par piqûre comme lors de l'introduction d'un ovin dans son cheptel. Mais si un grand nombre de moutons est à piquer, il n'est pas rare de rater quelques piqûres et de se retrouver alors avec des animaux porteurs non traités. Dans ce cas, il vaut mieux privilégier la seconde solution ;
 - Soit la baignade au même moment (ou sur le plus court laps de temps) de tous les ovins à mélanger en immergeant bien la tête (lieu où se trouve des réservoirs de l'acarien) dans le produit de baignade. Il est conseillé de renouveler la baignade 14 jours plus tard.
- Les animaux trop jeunes ou les femelles en tout début de gestation ou proche du terme pourront être traités par piqûre.



Les contacts entre les ovins favorisent la diffusion de la gale.

Le saviez-vous ?

FARAGO MANCHE-CALVADOS, filiale commune des GDS du Calvados et de la Manche, loue une baignoire mobile collective. Si vous êtes intéressé, contactez-les. Et si vous êtes adhérent de la section ovine du GDS, vous pouvez bénéficier d'un remboursement de 50 % du montant hors taxes des frais de location (frais de transport exclus).



Des solutions existent donc pour éviter de faire rentrer cette redoutable maladie dans son élevage.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50

